

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026**

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller en exercice le 18 mars 202- pour la séance du Conseil Municipal du dimanche 22 mars 2026 à 10H30.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1°) Installation du Conseil municipal
- 2°) Élection du Maire
- 3°) Fixation du nombre d'Adjoints
- 4°) Election des Adjoints
- 5°) Charte de l'élu local
- 6°) Communication des délégations du Maire aux élus
- 7°) Indemnités du Maire, des Adjoints et de la Conseillère municipale déléguée
- 8°) Délégations au Maire
- 9°) Formation des Commissions
- 10°) Désignation des représentants de la Commune au sein de différents organismes extérieurs

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Etaient présents : Monsieur Mathieu SONNET, Madame Liliane PASSEFORT, Monsieur Dominique BERNIER, Madame Magali CAPLET, Monsieur Gilles HERMANT, Madame Sylvie PEREZ, Monsieur Mohamed OUBARI, Madame Lucie HAMOUDI, Monsieur Daniel HYON, Madame Nadia SANSERI, Monsieur Miguel FERNANDEZ, Madame Katia GUGERT, Monsieur Paulo DA COSTA, Madame Claudine BRIL, Monsieur Nordine Marc DESCHAMPS, Madame Karine GONZE, Monsieur Noël PATRONELLI, Madame Gwenaëlle MARMET, Monsieur Sedat AKIN, Madame Khadidja RIGAUX, Monsieur Mathieu QUEVA, Madame Asma HASSNAOUI, Monsieur Théo GONZALES.

Le secrétariat de la séance était assuré par : Madame Lucie HAMOUDI

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseiller(e)s présent(e)s. Il constate le quorum.

La présidence de la séance est laissée à Monsieur Nordine Marc DESCHAMPS, doyen d'âge, pour l'élection du Maire.

**N° 22.03.26/19 : Election du Maire sous la présidence du doyen d'âge du Conseil municipal****Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L.2122-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2122-7 du code général des collectivités territoriales,

Il est procédé à l'élection du maire,

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DECIDE** : d'élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat déclaré : Monsieur Mathieu SONNET

**1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....23

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :  
.....0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : ..... 23

Majorité absolue des suffrages exprimés : ..... 12

A obtenu : Monsieur Mathieu SONNET : ..... 23

Est élu Maire de la commune de FUMAY : **Monsieur Mathieu SONNET.**

**N° 22.03.26/20 : Détermination du nombre d'adjoints****Le Conseil Municipal,**

Considérant, qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de Fumay un effectif maximum de 6 adjoints,

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DECIDE** : de fixer à six le nombre des adjoints au Maire de la commune de Fumay.

**N° 22.03.26/21 : Election des Adjoints****Le Conseil Municipal,**

Considérant qu'en application de l'article L. 2122-1 du code général des collectivités territorial, il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal,

Considérant qu'en application de l'article L.2122-4 le Maire et les adjoints sont élus par le Conseil municipal parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

**A l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** : d'élire les adjoints au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat déclaré :

Liste 1

- Madame Liliane PASSEFORT
- Monsieur Dominique BERNIER
- Madame Magali CAPLET
- Monsieur Gilles HERMANT
- Madame Sylvie PEREZ
- Monsieur Mohamed OUBARI

### **1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....23  
 A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :  
 .....0  
 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : ..... 23  
 Majorité absolue des suffrages exprimés : ..... 12  
 A obtenu : Liste 1 : ..... 23  
 Est élue : la Liste 1 menée par Madame Liliane PASSEFORT.

### **N° 22.03.26/22 : Charte de l' élu loca**

#### **Le Conseil Municipal,**

Considérant que la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local a été publiée au Journal officiel du 23 décembre 2025,

Vu la Charte de l'Elu local transmise,

Lecture faite par Madame PASSEFORT, 1<sup>ère</sup> adjointe,

#### **A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**PREND ACTE** : de la Charte de l' élu local.

### **N° 22.03.26/23 : Délégations au Maire**

#### **Le Conseil Municipal,**

Considérant l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énumère limitativement les matières qui peuvent être déléguées,

Considérant que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a, par l'article 27, modifiée l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT),

Considérant que cette délégation facilite et accélère la gestion de la Commune,

Considérant que cette délégation permet au Maire une réactivité accrue dans la sollicitation des demandes de subventions, en particulier dans des calendriers d'appel à projet de plus en plus contraints,

Considérant que les seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement sont précisés dans le Décret n° 2016-892 du 30 juin 2016,

#### **A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**AUTORISE** : Monsieur le Maire pour la durée du mandat à :

- 1° arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° fixer, dans les limites d'un montant de 2 500€, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° procéder, dans les limites d'un montant annuel de 1 500 000,00€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- 5° décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- 6° passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- 7° créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 11° fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- 16° intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 17° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite 10 000€ ;
- 18° donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° signer la convention prévue par le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une ZAC et signer la convention prévue par le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum 2 000 000€;
- 21° exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial ;
- 22° exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme ;
- 23° prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du code patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24° autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 25° demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil municipal, l'attribution de subventions.

**FIXE** : le seuil d'opérations exceptionnelles d'investissement maximal à 150 % des recettes réelles de fonctionnement au-delà duquel une délibération du Conseil municipal sera nécessaire pour les demandes de subvention.

### **N° 22.03.26/24 : Communication des délégations du Maire aux élus**

#### **Le Conseil Municipal,**

Considérant l'élection des adjoints de la liste portée par Madame Liliane PASSEFORT en ce 22 mars,

Considérant que Monsieur le Maire, pour une parfaite information des membres du Conseil municipal, souhaite faire le point sur les délégations accordées à chacun des adjoints et à la Conseillère municipale déléguée, à savoir :

- Mme Liliane PASSEFORT, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des solidarités, de la santé et de l'inclusion,
- M. Dominique BERNIER, 2<sup>ème</sup> adjoint en charge du Cadre de Vie (urbanisme, sécurité, tourisme et forêt),
- Mme Magali CAPLET, 3<sup>ème</sup> adjointe en charge de la vie associative et de la citoyenneté,
- M. Gilles HERMANT, 4<sup>ème</sup> adjoint en charge des travaux, du patrimoine communal et des espaces verts,
- Mme Sylvie PEREZ, 5<sup>ème</sup> adjointe en charge des affaires scolaires, des loisirs et des cérémonies,
- M. Mohamed OUBARI, 6<sup>ème</sup> adjoint en charge des liens intergénérationnels et de la démocratie participative,
- Mme Lucie HAMOUDI, Conseillère municipale déléguée à la communication et à la promotion du territoire,

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**PREND ACTE** : de cette information.

### **N° 22.03.26/25 : Indemnités du Maire, des Adjoints et de la Conseillère municipale déléguée**

#### **Le Conseil Municipal,**

En application des articles L. 2123-20, L. 2123-20-1, L. 2123-22, L. 2123-23, L. 2123-23-1, L. 2123-24 et R. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et compte-tenu du fait que la Commune était Chef-lieu de canton,

**A l'unanimité des présents,**

**Commune de Fumay**

**10 mars 2026**

**FIXE** : l'indemnité du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués comme suit :

Indemnité du Maire : 53,1 % de l'indice brut terminal de l'échelle  
indiciaire de la Fonction Publique

Indemnité des Adjointes : 18,68 % de l'indice brut terminal de l'échelle  
indiciaire de la Fonction Publique

Indemnité de la Conseillère  
Municipale déléguée : 18,68 % de l'indice brut terminal de l'échelle  
indiciaire de la Fonction Publique.

**PRECISE** : que la majoration de Chef-lieu de canton sera ajoutée à ces indemnités au taux de 15 %.

### **N° 22.03.26/26 : Formation des Commissions**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des membres présents,**

**FIXE** : à onze le nombre de Commissions municipales permanentes dont les intitulés sont les suivants :

- 1 Commission des Finances
- 2 Commission Cadre de Vie (urbanisme, sécurité, tourisme et forêt)
- 3 Commission Vie associative et Citoyenneté
- 4 Commission Travaux, Patrimoine communal et Espaces verts
- 5 Commission des Affaires scolaires, Loisirs et Cérémonies
- 6 Commission Liens intergénérationnels et Démocratie participative
- 7 Commission Communication et Promotion du territoire
- 8 Commission Aménagement du Cimetière
- 9 Commission Festivités et Culture
- 10 Commission d'Appel d'Offres
- 11 Commission de Délégation de Service Public (DSP) et Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)

**FIXE** : à neuf membre maximum chacune des 9 premières commissions susmentionnés.

**FIXE** : à cinq membres les Commissions d'Appel d'Offres, de Délégation de Service Public et des Marchés A Procédure Adaptée.

### **N° 22.03.26/27 : Désignation des membres de la Commission des Finances**

**Candidats :**

**Liste Fumay : 'Fumay, poursuivons ensemble ! :**

Mme Magali CAPLET  
Mme Claudine BRIL  
M. Mohamed OUBARI  
M. Gilles HERMANT  
M. Dominique BERNIER  
M. Mathieu QUEVA  
Mme Liliane PASSEFORT  
M. Daniel HYON

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des membres présents,**

**DESIGNE** : comme membres de la Commission des Finances :

Madame CAPLET, Madame BRIL, Monsieur OUBARI, Monsieur Gilles HERMANT, Monsieur BERNIER, Monsieur QUEVA, Madame PASSEFORT, Monsieur HYON.

**N° 22.03.26/28 : Désignation des membres de la Commission Vie associative et Citoyenneté****Candidats :****Liste Fumay : 'Fumay, poursuivons ensemble ! :**

Mme Magali CAPLET  
 Mme Nadia SANSERI  
 Mme Asma HASSNAOUI  
 M. Mohamed OUBARI  
 M. Paulo DA COSTA  
 M. Miguel FERNANDEZ-MARCOS  
 M. Sedat AKIN  
 Mme Katia GUGERT

**Le Conseil Municipal,****A l'unanimité des membres présents,****DESIGNE** : comme membres de la Commission Vie associative et Citoyenneté :

Madame CAPLET, Madame SANSERI, Madame HASSNAOUI, Monsieur OUBARI, Monsieur DA COSTA, Monsieur FERNANDEZ-MARCOS, Monsieur AKIN, Madame GUGERT.

**N° 22.03.26/29 : Désignation des membres de la Commission Cadre de Vie****Candidats :****Liste Fumay : 'Fumay, poursuivons ensemble :**

M. Dominique BERNIER  
 M. Noël PATRONELLI  
 M. Paulo DA COSTA  
 M. Mathieu QUEVA  
 M. Sedat AKIN  
 M. Daniel HYON  
 Mme Nadia SANSERI  
 M. Nordine Marc DESCHAMPS  
 Mme Claudine BRIL

**Le Conseil Municipal,****A l'unanimité des membres présents,****DESIGNE** : comme membres de la Commission Cadre de Vie :

Monsieur BERNIER, Monsieur PATRONELLI, Monsieur DA COSTA, Monsieur QUEVA, Monsieur AKIN, Monsieur HYON, Mme SANSERI, Monsieur DESCHAMPS, Madame BRIL.

**N° 22.03.26/30 : Désignation des membres de la Commission Travaux, Patrimoine communal et Espaces Verts****Candidats :****Liste Fumay : 'Fumay, poursuivons ensemble ! :**

M. Gilles HERMANT  
 Mme Sylvie PEREZ  
 M. Mathieu QUEVA  
 M. Nordine Marc DESCHAMPS  
 M. Noël PATRONELLI  
 Mme Karine GONZE  
 M. Dominique BERNIER  
 M. Sedat AKIN  
 M. Daniel HYON

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des membres présents,**

**DESIGNE** : comme membres de la Commission Travaux, Patrimoine communal et Espaces Verts :

Monsieur HERMANT, Madame PEREZ, Monsieur QUEVA, Monsieur DESCHAMPS, Monsieur PATRONELLI, Madame GONZE, Monsieur BERNIER, Monsieur AKIN, Monsieur HYON.

**N° 22.03.26/31 : Désignation des membres de la Commission des affaires scolaires, des loisirs et cérémonies**

**Candidats :**

**Liste Fumay : 'Fumay, poursuivons ensemble ! :**

Mme Sylvie PEREZ  
M. Nordine Marc DESCHAMPS  
M. Miguel FERNANDEZ-MARCOS  
M. Gilles HERMANT  
Mme Gwenaëlle MARMET  
M. Théo GONZALES  
Mme Asma HASSNAOUI  
Mme Khadidja RIGAUX

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des membres présents,**

**DESIGNE** : comme membres de la Commission des affaires scolaires, des loisirs et cérémonies :

Madame PEREZ, Monsieur DESCHAMPS, Monsieur FERNANDEZ-MARCOS, Monsieur HERMANT, Madame MARMET, Monsieur GONZALES, Mme HASSNAOUI, Mme RIGAUX.

**N° 22.03.26/32 : Désignation des membres de la Commission Liens intergénérationnels et démocratie participative**

**Candidats :**

**Liste Fumay : 'Fumay, poursuivons ensemble ! :**

M. Mohamed OUBARI  
M. Miguel FERNANDEZ-MARCOS  
M. Nordine Marc DESCHAMPS  
Mme Katia GUGERT  
Mme Gwenaëlle MARMET  
M. Paulo DA COSTA  
Mme Lucie HAMOUDI

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des membres présents,**

**DESIGNE** : comme membres de la Commission Liens intergénérationnels et démocratie participative :

Monsieur OUBARI, Monsieur FERNANDEZ-MARCOS, Monsieur DESCHAMPS, Madame GUGERT, Madame MARMET, Monsieur DA COSTA, Madame HAMOUDI.

## **N° 22.03.26/33 : Désignation des membres de la Commission Communication et promotion du territoire**

### **Candidats :**

#### ***Liste Fumay : 'Fumay, poursuivons ensemble ! :***

Mme Lucie HAMOUDI  
M. Sedat AKIN  
Mme Gwenaëlle MARMET  
Mme Karine GONZE  
Mme Magali CAPLET  
M. Théo GONZALES  
Mme Asma HASSNAOUI  
Mme Liliane PASSEFORT

### **Le Conseil Municipal,**

#### **A l'unanimité des membres présents,**

#### **DESIGNE** : comme membres de la Commission Communication et promotion du territoire :

Madame HAMOUDI, Monsieur AKIN, Madame MARMET, Madame GONZE, Madame CAPLET, Monsieur GONZALES, Madame HASSNAOUI, Madame PASSEFORT.

## **N° 22.03.26/34 : Désignation des membres de la Commission Aménagement du Cimetière**

### **Candidats :**

#### ***Liste Fumay : 'Fumay, poursuivons ensemble ! :***

Mme Liliane PASSEFORT  
M. Gilles HERMANT  
Mme Sylvie PEREZ  
Mme Khadidja RIGAUX  
Mme Lucie HAMOUDI  
M. Mohamed OUBARI  
M. Paulo DA COSTA

### **Le Conseil Municipal,**

#### **A l'unanimité des membres présents,**

#### **DESIGNE** : comme membres de la Commission Aménagement du Cimetière :

Madame PASSEFORT, Monsieur HERMANT, Madame PEREZ, Madame RIGAUX, Madame HAMOUDI, Monsieur OUBARI, Monsieur DA COSTA.

## **N° 22.03.26/35 : Désignation des membres de la Commission Festivités et Culture**

### **Candidats :**

#### ***Liste Fumay : 'Fumay, poursuivons ensemble ! :***

Mme Karine GONZE  
Mme Khadidja RIGAUX  
M. Théo GONZALES  
Mme Gwenaëlle MARMET  
M. Noël PATRONELLI  
M. Gilles HERMANT  
Mme Katia GUGERT  
Mme Magali CAPLET  
Mme Sylvie PEREZ

### **Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des membres présents,**

**DESIGNE** : comme membres de la Commission Festivités et Culture. :

Madame GONZE, Madame RIGAUX, Monsieur GONZALES, Madame MARMET, Monsieur PATRONELLI, Monsieur HERMANT, Madame GUGERT, Madame CAPLET, Madame PEREZ.

**N° 22.03.26/36 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

**Candidats :**

*Liste Fumay : 'Fumay, poursuivons ensemble ! :*

*Titulaires :*

M. Gilles HERMANT  
M. Dominique BERNIER  
M. Sedat AKIN  
M. Daniel HYON  
Mme Sylvie PEREZ

*Suppléants :*

M. Mohamed OUBARI  
M. Nordine Marc DESCHAMPS  
Mme Karine GONZE  
M. Noël PATRONELLI  
M. Mathieu QUEVA

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des membres présents,**

**DESIGNE** : comme membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires

Gilles HERMANT  
Dominique BERNIER  
Sedat AKIN  
Daniel HYON  
Sylvie PEREZ

Suppléants

Mohamed OUBARI  
Nordine Marc DESCHAMPS  
Karine GONZE  
Noël PATRONELLI  
Mathieu QUEVA

**PRECISE** : que les membres de la Commission de Délégation de Service Public (DST) ainsi que celle de Marché A Procédure Adaptée (MAPA) seront les mêmes que ceux de la Commission d'Appel d'Offres mentionnés ci-dessus.

**N° 22.03.26/37 : Désignation des représentants de la Commune à la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes**

**Le Conseil Municipal,**

Sur proposition de Monsieur le Maire

**A l'unanimité des membres présents,**

**DESIGNE** : Monsieur Mathieu SONNET comme titulaire et Monsieur Dominique BERNIER comme membre suppléant pour représenter la Ville au sein de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes.

**N° 22.03.26/38 : Désignation d'un représentant de la Commune au Comité stratégique du China – site de Fumay**

**Le Conseil Municipal,**

Sur proposition de Monsieur le Maire

**A l'unanimité des membres présents,**

**DESIGNE** : Monsieur Mathieu SONNET pour représenter la Ville au sein du Comité Stratégique du Centre Intercommunal Nord-Ardennes – site de Fumay.

**N° 22.03.26/39 : Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'Administration du Collège Les Aurains**

**Le Conseil Municipal,**

Sur proposition de Monsieur le Maire

**A l'unanimité des membres présents,**

**DESIGNE** : Madame Sylvie PEREZ comme titulaire et Monsieur Miguel FERNANDEZ-MARCOS comme membre suppléant pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration du Collège Les Aurains.

**N° 22.03.26/40 : Désignation d'un représentant de la Commune aux Conseils d'Ecole des groupes scolaires du Charnois et du Centre**

**Le Conseil Municipal,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**A l'unanimité des membres présents,**

**DESIGNE** : Madame Sylvie PEREZ pour représenter la Ville au sein des Conseils d'Ecole des groupes scolaires du Charnois et du Centre.

**N° 22.03.26/41 : Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'Administration de l'Harmonie Municipale de Fumay**

**Le Conseil Municipal,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**A l'unanimité des membres présents,**

**DESIGNE** : Mesdames Magali CAPLET, Sylvie PEREZ et Nadia SANSERI pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Harmonie Municipale de Fumay.

**N° 22.03.26/42 : Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'Administration du Centre Social Fumay-Charnois-Animation**

**Le Conseil Municipal,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**A l'unanimité des membres présents,**

**DESIGNE** : Monsieur Mathieu SONNET et Madame Liliane PASSEFORT pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration du Centre Social Fumay-Charnois-Animation.

**N° 22.03.26/43 : Désignation des représentants de la Commune au Parc Naturel Régional des Ardennes**

**Le Conseil Municipal,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**A l'unanimité des membres présents,**

**DESIGNE** : Monsieur Daniel HYON comme titulaire et Monsieur Mathieu QUEVA comme membre suppléant pour représenter la Ville au sein du Parc Naturel Régional des Ardennes.

**N° 22.03.26/44 : Désignation d'un représentant de la Commune au Conseil d'Administration de l'AFEIPH**

**Le Conseil Municipal,**

Sur proposition

**A l'unanimité des membres présents,**

**DESIGNE** : Madame Liliane PASSEFORT pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour la Formation, l'Emploi et l'Insertion des Personnes Handicapées (AFEIPH).

**N° 22.03.26/45 : Désignation des représentants de la Commune au sein de l'Association des Communes Forestières**

**Le Conseil Municipal,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**A l'unanimité des membres présents,**

**DESIGNE** : Monsieur Mathieu QUEVA comme titulaire et Monsieur Daniel HYON comme membre suppléant pour représenter la Ville au sein de l'Association des Communes Forestières.

**N° 22.03.26/46 : Désignation d'un représentant de la Commune au sein de la SPL X-DEMAT**

**Le Conseil Municipal,**

Sur proposition de Monsieur le Maire

**A l'unanimité des membres présents,**

**DESIGNE** : Madame Lucie HAMOUDI pour représenter la Ville au sein de la SPL X-DEMAT.

**N° 22.03.26/47 : Désignation d'un Correspondant Défense**

**Le Conseil Municipal,**

Sur proposition de Monsieur le Maire

**A l'unanimité des membres présents,**

**DESIGNE** : Monsieur Dominique BERNIER en qualité de Correspondant Défense.

**N° 22.03.26/48 : Désignation d'un représentant de la Commune au sein de la SPL Rives de Meuse**

**Le Conseil Municipal,**

Sur proposition de Monsieur le Maire

**A l'unanimité des membres présents,**

**DESIGNE** : Monsieur Gilles HERMANT pour représenter la Commune au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SPL Rives de Meuse.

**N° 22.03.26/49 : Désignation des représentants de la Commune au sein des Régies communautaires Eau et Assainissement**

**Le Conseil Municipal,**

Sur proposition de Monsieur le Maire

**A l'unanimité des membres présents,**

**DESIGNE** : Monsieur Mathieu SONNET, en qualité de titulaire et Monsieur Dominique BERNIER, membre suppléant, pour représenter la Commune au Conseil d'Administration des Régies communautaires Eau et Assainissement.

**Information du Maire :**

Monsieur le Maire invite l'ensemble du Conseil municipal à se rendre au Monument aux Morts afin de déposer une gerbe en mémoire des Conseillers municipaux morts pour la France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

Le Maire,  
**Mathieu SONNET**

La secrétaire,  
**Lucie HAMOUDI**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026**

- N° 10,03.26/01 : Modification de l'ordre du jour de la séance
- N° 10,03.26/02 : Bilan des délégations au Maire pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2025
- N° 10,03.26/03 : Etat d'assiette de l'année 2026 : Mise à disposition de l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés
- N° 10,03.26/04 : Convention financière et d'objectifs 2026 avec le Centre Social FCA
- N° 10,03.26/05 : Convention financière et d'objectifs 2026 avec le Club Athlétique Fumacien
- N° 10,03.26/06 : Convention financière et d'objectifs 2026 avec l'Ecole de Football Cantonale portée par le Football Club de Haybes
- N° 10,03.26/07 : Convention financière et d'objectifs 2026 avec l'USFC
- N° 10,03.26/08 : Fixation d'un tarif pour les Féeries Fantastiques
- N° 10,03.26/10 : Subvention exceptionnelle à l'Harmonie municipale de Fumay
- N° 10,03.26/11 : CFU 2025 du budget principal
- N° 10,03.26/12 : Affectation des résultats
- N° 10,03.26/13 : CFU 2025 des budgets de service à caractère administratif
- N° 10,03.26/14 : CFU 2025 des budgets de service à caractère industriel et commercial
- N° 10,03.26/15 : Communication des indemnités perçues en 2025 par les élus
- N° 10,03.26/16 : Personnel communal : Présentation du Rapport Social Unique (RSU)
- N° 10,03.26/17 : Convention financière pour la lutte contre le Frelon asiatique avec la CCARM
- N° 10,03.26/18 : CCARM : compensation environnementale